RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 05149
Numéro SIREN : 435 097 753
Nom ou dénomination : AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER-AGENCE CONSEIL BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2017 sous le numéro de dépôt 60032

20170600322016

DATE DEPOT : 21/07/2017

N° DE DEPOT : 60032

N° GESTION : 2001B05149

N° SIREN : 435097753

DENOMINATION : AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER-AGENCE CONSEIL BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER

ADRESSE : 36 AVE SIMON BOLIVAR 75019 PARIS

MILLESIME : 2016

.

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège Social : 36, Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
24 JUIL. 2017
600 32
numéro de dépôt

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 09 juin 2017

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2016 présente des similitudes certaines avec l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires se situe quasiment au même niveau que pour l'exercice 2015, la très légère baisse du volume d'activité (- 1,7%) n'étant pas significative.

Un marché bien orienté laisse augurer, à l'aune des cinq premiers mois de l'exercice en cours, une progression satisfaisante pour l'année 2017.

RESULTATS – AFFECTATION

- **Examen des comptes et résultats**.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 877.539 euros contre 892.355 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 407.409 euros contre 404.821 euros pour l'exercice précédent, le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élevant, pour sa part à 153.126 euros contre 141.509 euros pour l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 5 comme pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont atteint au total 804.783 euros contre 788.839 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 73.218 euros contre 111.589 euros pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de – 1.100 euros, il s'établit à 72.118 euros contre 110.579 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- De la perte exceptionnelle de 1.153 euros contre la perte de 645 euros pour l'exercice précédent,

- de l'impôt sur les sociétés de 22.730 euros contre 33.954 euros pour l'exercice précédent,

L'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par un bénéfice de 48.235 euros contre un bénéfice de 75.980 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 48.235 € et affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48.235 €
A titre de dividendes aux associés Soit 62,50 € par part sociale	50.000 €
* Prélevés sur le bénéfice de l'exercice	48.235 €
* Prélevés sur le compte « Autres réserves »	1.765 €
	50.000 €

Pour les personnes physiques domiciliées en France, cette distribution serait éligible à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts et fera l'objet de deux retenues à la source :

1) Une retenue à la source de 15,50%, libératoire, pour tous les associés, sur la totalité des dividendes, correspondant aux prélèvements sociaux : **CSG** (Contribution Sociale Généralisée), **PS** (Prélèvement Social), **CAPS** (Contributions Additionnelles aux Prélèvements Sociaux) et **CRDS** (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale).

2) Une retenue à la source de 21%, non libératoire, imputable sur l'impôt sur le revenu de l'année 2017 déclaré en 2018, pour tous les associés, gérants majoritaires ou pas, lorsque le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2015, est supérieur à 50.000 € pour un célibataire et 75.000 € pour un couple.

Compte tenu de cette affectation :
- le compte « Autres réserves » présenterait un solde créditeur de 427.905 €
- les capitaux propres de la Société présenteraient un solde créditeur de : 436.705 €

Conformément aux dispositions légales, nous vous précisons qu'il a été procédé au titre des trois derniers exercices aux distributions suivantes :

EXERCICE CLOS LE	DIVIDENDES DISTRIBUES
31 décembre 2013	31,50 € par part
31 décembre 2014	25,00 € par part
31 décembre 2015	62,50 € par part

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

La géranee
Monsieur Hivil YALCIN

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros
Siège Social : 36, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 09 JUIN 2017
Résolution d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 48.235 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	48.235 €
A titre de dividendes aux associés Soit 62,50 € par part sociale	50.000 €
* Prélevés sur le bénéfice de l'exercice	48.235 €
* Prélevés sur le compte « Autres réserves »	1.765 €

	50.000 €

Pour les personnes physiques domiciliées en France, cette distribution serait éligible à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts et fera l'objet de deux retenues à la source :

1) Une retenue à la source de 15,50%, libératoire, pour tous les associés, sur la totalité des dividendes, correspondant aux prélèvements sociaux : **CSG** (Contribution Sociale Généralisée), **PS** (Prélèvement Social), **CAPS** (Contributions Additionnelles aux Prélèvements Sociaux) et **CRDS** (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale).

2) Une retenue à la source de 21%, non libératoire, imputable sur l'impôt sur le revenu de l'année 2017 déclaré en 2018, pour tous les associés, gérants majoritaires ou pas, lorsque le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'impôt 2015, est supérieur à 50.000 € pour un célibataire et 75.000 € pour un couple.

Compte tenu de cette affectation :

- le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de	427.905 €
- les capitaux propres de la Société présenteront un solde créditeur de :	436.705 €

Conformément aux dispositions légales, nous vous précisons qu'il a été procédé au titre des trois derniers exercices aux distributions suivantes :

EXERCICE CLOS LE	DIVIDENDES DISTRIBUES
31 décembre 2013	31,50 € par part
31 décembre 2014	25,00 € par part
31 décembre 2015	62,50 € par part

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2017

Certifié conforme
La Gérance

Gérald Avidano
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pierre Saunier
CHEF DE MISSION

Certifié conforme.

" AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER "

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 Euros

36, Avenue Simon Bolivar

75019 PARIS

****

SIRET 435 097 753 00014

LIASSE FISCALE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016

SOMMAIRE

I. LIASSE FISCALE

- 2050 - Bilan Actif
- 2051 - Bilan Passif avant répartition
- 2052 - Compte de résultat de l'exercice (en liste)
- 2053 - Compte de résultat (suite)
- 2054 - Immobilisations
- 2054 bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables
- 2055 - Amortissements
- 2056 - Provisions inscrites au Bilan
- 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
- 2058 A - Détermination du résultat fiscal 2/2
- 2058 B - Déficits, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
- 2058 C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers
- 2059 A - Détermination des plus et moins-values
- 2059 B - Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport
- 2059 C - Suivi des moins-values à long terme
- 2059 D - Réserve spéciale des plus-values à long terme et des provisions pour fluctuation des cours
- 2059 E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice
- 2059 F - Composition du capital social (2)
- 2059 G - Filiales et participations

II. ANNEXES

- 1 - Détail des postes du bilan - ACTIF
- 2 - Détail des postes du bilan - PASSIF
- 3 - Détail des postes du compte de RÉSULTAT
- 5 - État des Produits à Recevoir
- 6 - État des Charges à Payer
- 7 - État des Produits et Charges Constatés d'Avance
- 9 - Soldes intermédiaires de gestion

III. DÉCLARATIONS FISCALES

- 2065 SD - Impôts sur les Sociétés
- 2065 bis SD - Annexe à la déclaration n° 2065
- 2067 - Relevé des frais généraux
- 2069 RCI - Réductions et Crédits d'impôts de l'exercice

****

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4 — Néant * ☐

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	N-1 : 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 220	AG 22 220		
	Fonds commercial (1)	AH	22 867	AI	22 867	22 867
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	209 970	AU 126 017	83 953	113 253
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	2 196	CV	2 196	2 188
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	8 897	BI	8 897	8 893
	TOTAL (II)	BJ	266 150	BK 148 237	117 914	147 202
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		3 901
	Autres créances (3)	BZ	15 814	CA	15 814	1 947
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	639 273	CG	639 273	592 329
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 835	CI	6 835	6 677
	TOTAL (III)	CJ	661 923	CK	661 923	604 853
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CQ	928 073	1A 148 237	779 836	752 055

Renvois : (1) Dont droit au bail :	22 867	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)		DA	8 000	8-000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	DG	429 670	403 689
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	48 235	75 980
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées*		DK		
	TOTAL (I)		DL	486 705	488 470
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	53 108	68 446
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	531	508
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		OW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	20 077	18 751
	Dettes fiscales et sociales		DY	203 151	174 733
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	16 264	1 147
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	293 131	263 585
	Ecarts de conversion passif* (V)		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	779 836	752 055

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	255 632	210 477
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☐

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens*	FD		FE		FF			
	Production vendue services*	FG	877 539	FH		FI	877 539		892 355
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	877 539	FK		FL	877 539		892 355
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	459		3 070
	Autres produits (I) (11)					FQ	3		5 004
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	878 001		900 428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	202 273		201 164
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 672		11 928
	Salaires et traitements*					FY	407 409		404 821
	Charges sociales (10)					FZ	153 126		141 509
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	29 300		29 415
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	2		1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	804 783		788 839
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	73 218		111 589
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 100		1 010
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	1 100		1 010
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 100)		(1 010)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	72 118		110 579

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☐

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 153	645
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 153	645
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(1 153)	(645)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	22 730	33 954
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	878 001	900 428
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	829 766	824 448
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	48 235	75 980
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	459	3 070
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités	1 153	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☐

	CADRE A — IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	45 087	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	74 377	KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	97 500	KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	38 601	LC		LD		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES		TOTAL III	LN	210 478	LQ		LP		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIÈRES	Autres participations		8U	2 188	8V		8W	8	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	8 893	1U		1V	4	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	11 081	LR		LS	12	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	266 647	ØH		ØJ	12	

	CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	45 087	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IO		MA		MB		MC		
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	74 377	MO		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	97 500	MR		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	508	MT	38 093	MU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	508	NH	209 970	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	2 196	ØZ		
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	8 897	2G		
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	11 093	2H		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	508	ØL	266 150	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017

DGFiP N° 2054 bis

Exercice N clos le 31122016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice ((col. 1 - col. 2) - col. 5 (5))
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des Impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN OIMINUTIDN DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	22 220	PF		PG		PH	22 220
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	48 251	QE	5 781	QF		QG	54 032
	Matériel de transport	QH	17 767	QI	19 500	QJ		QK	37 267
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	31 207	QM	4 020	QN	508	QO	34 718
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	97 225	QV	29 300	QW	508	QX	126 017
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	119 445	ØP	29 300	ØQ	508	ØR	148 237

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T8		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W8		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW-NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

alaire obligatoire (article 53 A Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☐

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'un an (3)	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	8 897	UV	8 897	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée*	UO				Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	13 109		13 109			
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	V8	2 705		2 705			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS	6 835		6 835			
	TOTAUX	VT	31 546	VU	31 546	VV		

RENVOIS
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice — VD
- Remboursements obtenus en cours d'exercice — VE
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques) — VF

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut (1)	A 1 an au plus (2)	A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	53 108	15 609	37 499	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	54	54		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 077	20 077		
Personnel et comptes rattachés		8C	93 454	93 454		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	90 442	90 442		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	13 096	13 096		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 159	6 159		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	477	477		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 264	16 264		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	293 131	VZ 255 632	37 499	

RENVOIS
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice — VJ
Emprunts remboursés en cours d'exercice — VK 15 338

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques — VL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant * ☐

Exercice N, clos le : 31122018

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	48 235
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés			moins part déductible*		à réintégrer :	WB	
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de son conjoint			moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	15 840	XE	18 922
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 082		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	1 153
	Amendes et pénalités	WJ	1 153	Charges financières (art.212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	22 730
	Quote-part — Exercices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ
		Déficits divers non imputés par les PME (art. 209 IX)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	91 040

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement*						XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 octies	L2		XF	
	Pôle de compétitivité hors CIacadem (art. 44 undecies)	L6		Société d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Parcs d'activités à réhabiliter (art. 44 duodecies)	1F			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déductions exceptionnelles pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	1 884
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	1 884

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	89 156
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	89 156 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique WQ sur 2058-A)

Libellé	Montant
TOTAL	

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique XG sur 2058-A)

Libellé	Montant
CICE	1 884
TOTAL	1 884

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10 DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes X8 et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 364

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	ligne WI	YO	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du *Code général des impôts*)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS			
	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	75 980		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	25 980
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	50 000
					Autres répartitions	ZF	
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	75 980		(N.B. le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	75 980

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice — XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAILS DES POSTES						Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance				YT	217	192
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	27 962		XQ	31 260	31 671
	— Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	88 978	81 240
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	81 818	88 061
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	202 273	201 164
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	761	754
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	11 911	11 174
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 672	11 928
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée				YY	176 158	178 238
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	35 236	34 091
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *				Ø8	405 033	380 241
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS		
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :				YP	5	5
	— Effectif affecté à l'activité artisanale				RL		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%
	— Numéro de centre de gestion agréé *	XP			— Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH	

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JQ	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2017

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain — Néant * ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

I - Immobilisations*

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

I - Immobilisations*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 16 %	0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | Néant * ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Origine			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 16 % (2)	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 16 % 2	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % 3	Solde des moins-values à 16 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine 1		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice 6	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 7
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	À 15 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4	À 15 % Ou À 16,5 % (1) 5		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées

15

DGFiP N° 2059-D 2017

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2017

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez : - le SIREN de la tête de groupe :

- la dénomination de la tête de groupe :

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	877 539
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	877 542

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	174 311
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	174 314

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I - TOTAL 2	OG	703 228

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329-AC-SD et 1329-DEF).	SA	703 228

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	877 539
Période de référence	GY	01012016	GZ	31122016	
Date de cessation			HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C G I)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/2 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 43509775300014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie) 36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	PJ	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	204
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	596

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination A 19 Immobilier
N° SIREN (si société établie en France) 387547425 % de détention 25,13 Nb de parts ou actions 201
Adresse : N° 81 Voie Avenue Jean Jaurès
Code Postal 75019 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SAS Dénomination A 10 Immobilier
N° SIREN (si société établie en France) 352060099 % de détention 0,13 Nb de parts ou actions 1
Adresse : N° 129 Voie Rue La Fayette
Code Postal 75010 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SAS Dénomination Agence Arnold Netter
N° SIREN (si société établie en France) 344479670 % de détention 0,13 Nb de parts ou actions 1
Adresse : N° 86 Voie Boulevard du docteur Arnold Netter
Code Postal 75012 Commune PARIS Pays France

Forme juridique SAS Dénomination A.C. Gambetta Immobilier
N° SIREN (si société établie en France) 418834388 % de détention 0,13 Nb de parts ou actions 1
Adresse : N° 83 Voie Avenue Gambetta
Code Postal 75020 Commune PARIS Pays France

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YALCIN Prénom(s) Hivil
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 400
Naissance : Date 15/10/1975 N° Département 99 Commune Uludère Pays Turquie
Adresse : N° 15 Voie Avenue Simon Bolivar
Code Postal 75019 Commune PARIS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique YALCIN Prénom(s) Bilen
Nom marital % de détention 14,50 Nb de parts ou actions 116
Naissance : Date 10/02/1979 N° Département 99 Commune Uludère Pays Turquie
Adresse : N° 7 Voie Rue Claude Delvincourt
Code Postal 95200 Commune SARCELLES Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case
(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2/2 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 43509775300014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie) 36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	204
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	596

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique YALCIN | Prénom(s) Vartan | Nom marital | % de détention 5,00 | Nb de parts ou actions 40 | Naissance : Date 17/11/1974 | N° Département 99 | Commune Uludère | Pays Turquie | Adresse : N° 1 | Voie Allée de l'Orme Richard | Code Postal 95200 | Commune SARCELLES | Pays France

Titre (2) M | Nom patronymique CHANAL | Prénom(s) Jean-Marc | Nom marital | % de détention 5,00 | Nb de parts ou actions 40 | Naissance : Date 10/06/1972 | N° Département 99 | Commune Uludère | Pays Turquie | Adresse : N° 31 | Voie Boulevard Maurice Ravel | Code Postal 95200 | Commune SARCELLES | Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 43509775300014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie) 36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL 75019 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	0

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - ACTIF

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2016
Fin exercice N-1 : 31/12/2015

RUBRIQUES FISCALES		%B	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
AF Concessions, brevets et droits similaires		2,6	22 220	3,0	22 220		
205000	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	2,6	22 220	3,0	22 220		
AG Am/Prov sur Concessions, brevets et droits similaires		2,6	22 220	3,0	22 220		
280500	Am- Concessions, brevets, licences, marques, procédés et logiciels	2,6	22 220	3,0	22 220		
AH Fonds commercial		2,9	22 867	3,0	22 867		
206000	Droit au bail	2,9	22 867	3,0	22 867		
AT Autres immos corporelles		26,9	209 970	26,0	210 478	-508	-0,2
218100	Installations générales, agencements divers	9,5	74 377	9,6	74 377		
218200	Matériel de transport	12,5	97 500	13,0	97 500		
218300	Matériel de bureau et informatique	2,6	20 471	2,6	20 979	-508	-2,4
218400	Mobilier	2,3	17 622	2,3	17 622		
AU Am/Prov sur Autres immos corporelles		16,2	126 017	12,9	97 225	28 792	29,6
281810	Am- Installations générales, agencements divers	6,9	54 032	6,4	48 251	5 781	12,0
281820	Am- Matériel de transport	4,8	37 267	2,4	17 767	19 500	109,8
281830	Am- Matériel de bureau et informatique	2,2	17 098	1,8	13 585	3 511	25,8
281840	Am- Mobilier	2,3	17 622	2,3	17 622		
CU Autres participations		0,3	2 196	0,3	2 188	8	0,4
261100	TITRES SOCAF	0,0	240	0,0	240		
261800	CAPITAL SOCIAL SOCAF	0,3	1 956	0,3	1 948	8	0,4
BH Autres immobilisations financières		1,1	8 897	1,2	8 893	4	0,0
275001	DEPOT GARANTIE LOCAL	1,0	7 910	1,1	7 910		
275003	DEPOT GARANTIE PARKING	0,0	236	0,0	236		
275101	FONDS GARANTIE SOCAF	0,0	201	0,0	197	4	2,0
275102	DEPOT STUDIO	0,1	550	0,1	550		
BX Clients et comptes rattachés				0,5	3 901	-3 901	-100,0
418100	CLIENTS FACTURES A ETABLIR			0,5	3 901	-3 901	-100,0
BZ Autres créances		2,0	15 814	0,3	1 947	13 868	*8,1
421000	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES			0,0	71	-71	-100,0
444000	Etat - Impôts sur les bénéfices	1,7	13 109			13 109	0,0
445666	TVA déductible 20 %	0,2	1 246	0,0	175	1 071	*7,1
445860	TVA S/FACT.FOURN.NON PARVENUES	0,2	1 460	0,2	1 701	-241	-14,2
CF Disponibilités		82,0	639 273	78,6	592 329	46 945	7,9
512100	Banque n° 1	81,9	638 950	78,7	592 100	48 850	7,9
531000	Caisse n° 1	0,0	323	0,0	229	95	41,6
CH Charges constatées d'avance		0,8	6 835	0,8	6 677	158	2,4
486000	Charges constatées d'avance	0,9	6 835	0,9	6 677	158	2,4

DÉTAIL DES COMPTES : BILAN - PASSIF

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2016
Fin exercice N-1 : 31/12/2015

RUBRIQUES FISCALES		%0	Ex N	%B	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
DA Capital social ou individuel		1,0	8 000	1,1	8 000		
101000	Capital social	1,0	8 000	1,1	8 000		
DD Réserve légale		0,1	800	0,1	800		
106100	Réserve légale	0,1	800	0,1	800		
DG Autres réserves		55,1	429 670	53,7	403 689	25 980	6,4
106880	RESERVES DIVERSES	55,1	429 670	53,7	403 689	25 980	6,4
DI Résultat de l'exercice		6,2	48 235	10,1	75 980	-27 745	-36,5
DU Emprunts et dettes auprés des éts. de crédit		6,8	53 108	8,1	68 446	-15 338	-22,4
164001	PRET SOCIETE GENERALE	6,8	53 108	9,1	68 446	-15 338	-22,4
DV Emprunts et dettes financières divers		0,1	531	0,1	508	23	4,5
168800	INTERETS COURUS	0,0	54	0,0	29	25	84,5
455101	HIVIL YALCIN	0,1	477	0,1	479	-2	-0,4
DX Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2,6	20 077	2,5	18 761	1 326	7,1
401000	Fournisseurs	0,2	1 848	0,2	1 288	560	43,5
401F0107	Agenda expertise	0,1	410	0,3	1 925	-1 515	-78,7
401F0205	BEGUIN & ASSOCIES CONSULTANTS			0,1	477	-477	-100,0
401F0301	CENTURY 21	0,6	5 029	0,3	2 544	2 485	97,7
401F0303	CIEL	0,1	786			786	0,0
401F0504	EHP SERVICES			0,0	242	-242	-100,0
401F0605	LE FAITOUT	0,0	45			45	0,0
401F0901	IMMORENTE	0,7	5 715	0,8	5 715		
408100	FOURNISSEURS	0,8	6 243	0,9	6 560	-317	-4,8
DY Dettes fiscales et sociales		26,1	203 161	23,2	174 733	28 418	16,3
421000	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	4,0	31 332			31 332	0,0
428000	Personnel - Charges à payer et produits à recevoir	6,2	48 291	6,6	50 000	-1 709	-3,4
428200	DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	1,8	13 831	0,8	5 880	7 951	135,2
431000	URSSAF	4,5	35 026	5,3	39 956	-4 930	-12,3
437100	TAITBOUT PREVOYANCE	0,0	75	0,0	101	-26	-25,7
437200	Mutuelle	1,0	8 047	0,5	3 686	4 361	118,3
437300	Caisse de retraite	1,0	8 112	1,8	13 534	-5 422	-40,1
437320	Groupe Mornay Prévoyance	0,3	2 124	0,3	2 081	43	2,1
438000	Org- sociaux - Charges à payer, produits à recevoir	3,1	24 148	3,3	25 000	-855	-3,4
438200	CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	0,7	5 533	0,3	2 352	3 180	135,2
438600	AUTRES CHARGES A PAYER	0,9	7 380			7 380	0,0
444000	Etat - Impôts sur les bénéfices			2,7	20 220	-20 220	-100,0
445510	TVA à décaisser	1,7	13 096	0,7	5 474	7 622	139,2
445875	TVA en attente collectée 20 %			0,1	650	-650	-100,0
448600	AUTRES CHARGES A PAYER	0,8	6 159	0,8	5 798	361	6,2
EA Autres dettes		2,1	18 284	0,2	1 147	15 117	*14,2
467000	AUTRES COMPTES DEBIT. OU CREDIT.	2,1	18 264	0,2	1 147	15 117	*14,2

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

Century 21 Bolivar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2016
Fin exercice N-1 : 31/12/2015

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
FI	**Ventes de services**	100,0	877 539	100,0	892 355	-14 818	-1,7
706000	HONORAIRES TRANSACTIONS	90,6	795 375	90,2	805 083	-9 708	-1,2
706100	Prestations de services de type n° 1	9,4	82 165	9,2	82 339	-174	-0,2
706300	Honoraires recommandation			0,3	2 333	-2 333	-100,0
708000	Produits d'activités annexes			0,3	2 600	-2 600	-100,0
FP	**Reprise sur amt. et provisions, transfert de charges**	0,1	459	0,3	3 070	-2 810	-85,0
791000	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOIT.	0,1	459	0,3	3 070	-2 610	-85,0
FQ	**Autres produits**	0,0	3	0,6	6 004	-5 001	-100,0
758000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	0,0	3	0,6	5 004	-5 001	-100,0
FW	**Autres achats et charges externes**	23,1	202 273	22,5	201 164	1 109	0,6
606100	EAU GAZ ELECTRICITE	0,4	3 441	0,4	3 616	-175	-4,8
606110	Eau	0,1	1 255	0,2	1 976	-721	-36,5
606300	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,8	7 185	0,6	4 979	2 206	44,3
606400	Fournitures administratives	0,4	3 594	0,4	3 239	354	10,9
611000	Sous-traitance générale	0,0	217	0,0	192	25	13,0
613000	Locations	0,3	2 200	0,2	2 200		
613200	LOCATIONS IMMOBILIERES	2,0	17 239	1,9	17 239		
613201	LOYER STUDIO	0,8	6 960	0,8	7 560	-600	-7,9
613502	LOCATION MATERIEL	0,2	1 562	0,2	1 794	-232	-12,9
614000	CHARGES LOCATIVES & DE COPROPRIETE	0,4	3 299	0,3	2 878	421	14,6
615200	SUR BIENS IMMOBILIERS	0,3	2 335	0,3	2 413	-78	-3,2
615600	MAINTENANCE	0,2	1 822	0,4	3 704	-1 882	-50,8
616000	Primes d'assurance	0,4	3 577	0,4	3 798	-221	-5,8
618100	DOCUMENTATION GENERALE	0,0	322	0,0	299	23	7,7
622600	HONORAIRES	1,3	11 253	1,4	12 627	-1 374	-10,9
622602	HONORAIRES DE GROOTE	0,3	2 603	0,6	5 665	-3 062	-54,0
622603	HONORAIRES RETROCESSION	2,7	24 000	1,6	14 083	9 917	70,4
622604	HONORAIRES B.A.C.	0,9	8 210	0,8	7 245	965	13,3
622700	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	0,0	185	0,0	360	-175	-48,7
622801	REDEVANCE CENTURY 21	4,9	42 727	4,6	41 260	1 467	3,6
623100	ANNONCES ET INSERTIONS	1,5	13 387	1,5	13 458	-71	-0,5
623400	cadeaux à la clientéle	0,2	1 761	1,1	9 898	-8 137	-82,2
625100	Voyages et dèplacements	0,2	1 383	0,2	1 717	-333	-19,4
625600	Missions	0,5	4 372	0,6	4 923	-551	-11,2
626000	FRAIS POSTAUX	0,1	1 300	0,1	1 183	117	9,9
626001	TELEPHONE	0,6	5 477	0,8	6 963	-1 488	-21,4
626002	INTERNET-FAX	0,0	434	0,0	420	14	3,4
627000	Frais bancaires	0,2	1 426	0,1	1 303	123	9,5
628100	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS,...)	3,3	28 748	2,7	24 172	4 575	18,9
FX	**Impôts, taxes et versements assimilés**	1,4	12 672	1,3	11 928	744	6,2
631200	Taxe d'apprentissage	0,3	2 602	0,3	2 382	220	9,2
631300	PART. EMPLOY. A FORM. PROF. CONT.	0,2	2 105	0,3	2 324	-220	-9,5
633300	Participation à la formation professionnelle	0,2	1 328			1 328	0,0
635110	CET (CFE/CVAE)	0,1	761	0,1	754	7	0,9
635120	Taxes foncières	0,1	780	0,0	379	401	105,8
635130	AUTRES IMPOTS LOCAUX	0,1	925	0,1	738	187	25,3
635140	TAXE SUR LES VEHICULES SOCIETES	0,4	3 082	0,3	3 075	8	0,2
635400	DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE			0,0	125	-125	-100,0
635401	Droit demande renseignement	0,1	1 090	0,2	2 151	-1 061	-49,3
FY	**Salaires et traitements**	46,4	407 409	45,4	404 821	2 588	0,6
641000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	39,8	349 048	39,8	354 807	-5 760	-1,6
641200	Congés payès	0,9	7 951	-0,3	-2 344	10 295	-3,4
641300	Primes et gratifications	5,5	48 291	5,6	50 000	-1 709	-3,4
641400	Indemnités et avantages divers	0,1	626	0,0	409	217	53,0
648000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	0,2	1 495	0,2	1 949	-454	-23,3

DÉTAIL DES COMPTES : RÉSULTAT

Century 21 Bollvar Jourdain - 75019 PARIS
SIRET 43509775300014

Fin exercice N : 31/12/2016
Fin exercice N-1 : 31/12/2015

RUBRIQUES FISCALES		%CA	Ex N	%CA	Ex N-1	Ecart N/N-1	%
FZ	**Charges sociales**	17,4	153 126	15,9	141 509	11 617	8,2
645100	Cotisations à l'URSSAF	11,1	97 071	9,4	83 937	13 134	15,6
645200	Cotisations aux mutuelles	0,6	4 858	0,5	4 504	353	7,8
645300	Cotisations aux caisses de retraites	1,6	13 661	0,1	1 186	12 476	11,5
645310	Circia	3,4	30 082	3,8	34 340	-4 257	-12,4
645400	Cotisations au Pôle Emploi	0,7	6 564	0,9	8 209	-1 645	-20,0
645800	Cotisations aux autres organismes sociaux	-0,1	-855	1,7	15 000	-15 855	-105,7
647500	Cotisations de médecine du travail	0,1	448	0,1	530	-82	-15,4
647600	CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	0,4	3 180	-0,1	-938	4 118	43,4
649000	Crédit impôt compétitivité emploi	-0,2	-1 884	-0,6	-5 258	3 374	64,2
GA	**Dotations aux amortissements sur immobilisations**	3,3	29 300	3,3	29 415	-115	-0,4
681120	Dot- aux am- sur immobilisations corporelles	3,3	29 300	3,3	29 415	-115	-0,4
GE	**Autres charges**	0,0	2	0,0	1	1	92,9
658000	CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	0,0	2	0,0	1	1	92,9
GR	**Intérêts et charges assimilées**	0,1	1 100	0,1	1 010	90	8,9
661160	DES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,1	1 100	0,1	1 010	90	8,9
HE	**Charges exceptionnelles sur opérations de gestion**	0,1	1 153	0,1	645	508	78,8
671200	PENALITES AMENDES FISC. & PENALES	0,1	1 153	0,1	645	508	78,8
HK	**Impôts sur les bénéfices**	2,8	22 730	3,8	33 954	-11 224	-33,1
695000	Impôts sur les bénéfices	2,8	22 730	3,8	33 954	-11 224	-33,1

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

Exercice clos le 31/12/2016

Intitulé	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, Produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
Total	0

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

Exercice clos le 31/12/2016

Intitulé	Montant
Emprunts Obligataires Convertibles	
Autres Emprunts Obligataires	
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	54
Emprunts et dettes financières du-ivers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 243
Dettes fiscales et sociales	105 339
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres Dettes	
Total	111 636

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

Exercice clos le 31/12/2016

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
Produits d'exploitation					
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Totaux			0	0	0

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2016

Libellé	Début	Fin	Mt Exploitation	Mt Financier	Mt Exceptionnel
SNPI	01/01/2017	31/12/2017	648		
VHS	01/01/2017	31/12/2017	652		
Immorente	01/01/2017	31/03/2017	4 853		
Sage	01/01/2017	05/11/2017	546		
cna goal	01/01/2017	31/03/2017	33		
pages jaunes	01/01/2017	28/02/2017	103		
Totaux			6 835	0	0

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Century 21 Bolivar Jourdain : 31 décembre 2018

(EUR)	Exercice N 31/12/2016	%	Exercice N-1 31/12/2015	%	Ecart N / N-1	%
Ventes de marchandises						
Achats nets de marchandises						
Marge commerciale						
Production vendue	877 539	100	892 355	100	-14 816	-1,7
Production stockée						
Production immobilisée						
Production totale de l'exercice	877 539	100	892 355	100	-14 816	-1,7
Matières premières, approv. consommés						
Marge brute de production	877 539	100	892 355	100	-14 816	-1,7
MARGE BRUTE TOTALE	877 539	100	892 355	100	-14 816	-1,7
CHIFFRE D'AFFAIRES	*877 539*	*100*	*892 355*	*100*	*-14 816*	-1,7
Autres achats et charges externes	202 273	23	201 164	23	1 109	0,8
VALEUR AJOUTÉE	675 266	77	691 191	77	-15 825	-2,3
Subventions d'exploitation						
Impôts, taxes et versements assimilés	12 672	1	11 928	1	744	6,2
Salaires et charges sociales	560 535	64	548 330	61	14 205	2,6
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	102 059	12	132 932	15	-30 874	-23,2
Reprise sur am. & prov., transfert de charges	459	0	3 070	0	-2 610	-85,0
Autres produits	3	0	5 004	1	-5 001	-100,0
Dotations aux amortissements	29 300	3	29 415	3	-115	-0,4
Dotations aux provisions						
Autres charges	2	0	1	0	1	92,9
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	73 218	8	111 589	13	-38 371	-34,4
Quote-part des opérations en commun						
Produits financiers						
Charges financières	1 100	0	1 010	0	90	8,9
RÉSULTAT COURANT	72 118	8	110 579	12	-38 461	-34,8
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	1 153	0	645	0	508	78,8
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	22 730	3	33 854	4	-11 224	-33,1
RÉSULTAT NET COMPTABLE	48 235	5	75 980	9	-27 745	-38,5

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2017

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantee, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprisee de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration paye par paya n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquies C), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant á un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
SI autre entité aituée en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et paya)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Century 21 Bolivar Jourdain 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS	
SIRET 43509775300014	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Agence Immobilière — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% : 51 036 — Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% * : 38 120 — Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies — Jeunes entreprises innovantes — Zone franche urbaine — Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art.44 septies — Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies — Autres dispositifs — Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Société d'investissement immobilier côtée — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W — dans le secteur du logement social, art.244,quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SAS BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS 32 rue d'Estienne d'Orves 92260 FONTENAY AUX ROSES *Tél:* 01 41 67 91 27	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date: 09042017 Lieu: PARIS
Tél:	Qualité et nom du signataire: Signature: Mr Hivil YALCIN, Gérant

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SO, à la rubrique "NOUVEAUTES").

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des Impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	50 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montants des revenus répartis (5)				Total (a à h)	50 000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluements, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
YALCIN Hivil, Gérant 15 avenue Simon Bolivar 75019 PARIS	400	2016	195 842				

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice
du 01012016
au 31122016

Désignation de l'entreprise Century 21 Bolivar Jourdain
Adresse 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES ; v. notice ❹

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	M YALCIN Hivil	Gérant	15, Avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS
2	MR BODA José-Louis	Négociateur	14 Rue du Terrage - 75010 PARIS
3	MR NEGRONI Dominique	Négociateur	5 Allée Carpeaux - 95360 MONTMAGNY
4	Mme JEANNETTE Emilie	Assistante Commerciale	11 Rue de Bruxelles - 78990 ELANCOURT
5	Mme LOPEZ Amaya	Assistante Commerciale	20 Rue Saint Nicolas - 75012 PARIS
6			
7			
8			
9			
10			

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❸) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1	228 192				228 192				228 192
2	71 106				71 106				71 106
3	67 136				67 136				67 136
4	25 552				25 552				25 552
5	7 060				7 060				7 060
6									
7									
8									
9									
10									
**	399 046				399 046				399 046

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 761
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	1 761

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) ⓫	400 807	- de l'exercice 2016 ⓫	89 156
- de l'exercice précédent ⓫	365 003	- de l'exercice précédent ⓫	122 828

Nom et qualité du signataire
Mr Hivil YALCIN, Gérant

À PARIS le 09042017

Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case [X]

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case [ ] puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :	Société mère :
Nom :	Nom :
SIREN :	SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant
CIC	1 884

(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
AUD Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles
CAI Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement
CCI Crédit d'impôt cinéma international
CSV Crédit d'impôt spectacle vivant
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
MEC Réduction d'impôt au titre du mécénat
RAC Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
VEL Réduction d'impôt pour mise à disposition d'un flotte de vélos
AUT Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	31 404
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
(ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant

(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIN Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles
CIO Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CJV Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
COL Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
COR Crédit d'impôt pour investissement en Corse
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
EXP Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale
FAM Crédit d'impôt famille
PHO Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
PVM Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
RTA Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
AUT Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt (3)	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt (3)	Montant

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées